

# DADVSI en une seule image

C'est la petite histoire d'une photographie qui en apparence ne paye pas de mine.



Deux écrans et une peluche coincés sur une étagère. A priori pas grand chose d'intéressant ni de très signifiant. L'image n'a intrinséquement rien pour elle et ne risque pas de plaire aux esthètes.

Elle a pourtant pour moi valeur historique pour ne pas dire valeur de symbole.

Comme François Schnell, l'auteur de la photographie, nous étions en effet nombreux à suivre les débats en temps réel et jusqu'à tard dans la nuit, rivés aussi bien à l'écran de télévision qui diffusait en direct les interventions à l'Assemblée (c'est pas nouveau) qu'à celui de l'ordinateur où nous pouvions sur des forums dédiés commenter à la volée ce qui était en train de se produire sous nos yeux (c'est un peu plus nouveau).

Cela a donné le fil le plus long de Framagora (plus de 2000 messages en moins de 2 jours !) et c'est justement celui-là qu'a choisi de figer le photographe sur son cliché.

Le choix de l'intervenant à la télé n'est pas non plus anodin. Il s'agit du député Christian Paul (PS) qui, comme Billiard (Verts), Bloche (PS), Bayrou (UDF), Boutin (UMP), Cazenave (UMP) ou Carayon (UMP) n'étaient pas favorables au projet de loi en l'état.

Quant à la peluche, vous l'aviez reconnu, c'est Tux la mascotte Linux et elle vient nous rappeler que les logiciels libres étaient fortement impliqués dans le projet de loi (par contre vous ignoriez peut-être qu'elle voyage autant que le nain de jardin

d'Amélie Poulain !).

Toujours est-il que quand François Schnell m'a signalé la mise en ligne de sa photographie sur Flickr, elle m'a tout de suite séduite. Et, étant sous licence libre Creative Commons BY, j'ai alors illico pris la décision de la faire figurer un temps en accueil de framasoft.net, l'accompagnant d'un texte un peu elliptique "DADVSI, il s'est passé quelque chose..." (du coup on se retrouvait avec une version "dérivée" de l'originale soit dit en passant).



Elle a ensuite vécu sa vie de document numérique libre sur le Web. On l'a ainsi retrouvée, et ce n'est pas une surprise, sur Eucd.info.



Et, pas plus tard qu'hier, on l'a vue réapparaître rien moins que sur le site du journal Le Monde associée à un article intitulé *La rentrée brouillonne de la loi Dadvsi* (litote !).



Domage que l'on n'ait droit qu'à un DR (Droits Réservés) pour seul crédit alors même que la licence choisie, la Creative Commons BY, se concentre plutôt sur *les droits autorisés*.

En tout cas, merci frenchy.

Tu nous avais raconté le voyage d'une jolie chanson sur notre Tribune Libre, je te rends la pareille avec ce modeste billet ☐

< edit du 10 octobre >

Finalement Le Monde a décidé de créditer la photo avec la bonne licence (voir copie d'écran ci-dessous). En lieu et place de l'ancien "DR" on a droit désormais à un "François Schnell / Framasoft (CC-BY)". La loi Dadvsi a été partiellement censurée par le Conseil constitutionnel". Cela fait plaisir même si cela ne s'est pas fait sans peine.

